

AC PRIMASUD

Société par actions simplifiée
au capital de 60.000 euros
Siège social : Les Grandes Terres
84360 MERINDOL
425 034 006 RCS AVIGNON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 18 JUIN 2026

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 45.599 euros ainsi qu'il suit :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 45.599 euros

AFFECTATION

- Dotation au compte « autres réserves » : 45.599 euros
qui est ainsi porté de 211.618 euros à 257.217 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au titre des trois exercices précédents :

Exercice clos	Montant des revenus distribués	Revenus distribués non éligibles à la réfaction	Revenus distribués éligibles à la réfaction
En cours d'exercice 2025	20.000€	0€	20.000€
31/12/2024	40.000€	0€	40.000€
31/12/2023	0 €	0 €	0 €
31/12/2022	54.100 €	0 €	54.100 €

Extrait certifié conforme à l'original
Monsieur Julien PERRIERE
Gérant de la société PERRIERE ENTREPRISE
Elle-même Présidente

DocuSigned by:
Julien PERRIERE
1D014783B51B4BC...

Désignation de l'entreprise : SASU AC PRIMASUD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1	2
Adresse de l'entreprise Les grandes terres		84360 MERINDOL		Durée de l'exercice précédent*	
Numéro SIRET*		4 2 5 0 3 4 0 0 6 0 0 1 4		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le, 13 1 1 2 2 0 2 5	
				N-1 13 1 1 2 2 0 2 4	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 600	AC 438	1 162 1 482
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	33 963	AG 6 852	27 111 28 067
	Fonds commercial	AH	82 455	AI 82 455	70 284
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	31 369	AS 18 197	13 172 15 332
	Autres immobilisations corporelles	AT	79 652	AU 61 735	17 917 32 293
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
	Participations	CS	51	CT 51	51
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	36 556	BI 36 556	33 943
TOTAL (II)		BJ	265 647	BK 87 223	178 425 181 451
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	981 680	BU 981 680	634 549
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	53 794	BW 53 794	87 517
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	554 858	BY 554 858	358 956
	Autres créances (3)	BZ	70 910	CA 70 910	115 738
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	211 582	CG 211 582	46 323
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	228 430	CI 228 430	115 186
	TOTAL (III)	CJ	2 101 253	CK 2 101 253	1 358 269
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
COMPTES DE RÉGULARISATION	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 366 901	1A 87 223	2 279 678 1 539 720
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP 36 556	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU AC PRIMASUD				Néant ☐ *	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux	X
Art. 831-2 - Changements comptables	X

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	X
Art. 832-3 - Réévaluation des immobilisations corporelles et financières	X
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant	X
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	X

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-12 - Actions propres	X
Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels	X
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	X

- INFORMATIONS AU TITRE DES TRANSACTIONS NON CONCLUES AUX CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ

Art. 834-2 - Informations spécifiques pour les sociétés anonymes	X
--	---

- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Art. 836-1 - Engagements hors bilan donnés et reçus	X
Art. 836-3 - Engagements pris en matière de crédit-bail	X
Art. 836-5 - Autres opérations non inscrites au bilan	X

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés à **l'actif** en tant que frais d'établissement, conformément à l'article **212-9 du PCG**.
- Les frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont comptabilisés à **l'actif comme frais d'établissement**, conformément à l'article **212-9 du PCG**.
- Les coûts de développement et les frais de création de site internet sont comptabilisés à **l'actif**, conformément aux articles **212-3 et 612-1 du PCG**.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont **incorporés dans le coût de l'actif**, conformément à l'article **213-8 du PCG**.
- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles sont **incorporés dans le coût de l'actif**, conformément aux articles **213-8 et 213-22 du PCG**.
- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières sont **incorporés dans le coût de l'actif**, conformément aux articles **221-1 et 222-1 du PCG**.
- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués par équivalence**, conformément à l'article **221-4 du PCG**.
- L'évaluation des stocks se fait par **Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO)**, conformément **213-34 du PCG**.
- Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-11 du PCG**.
- Les coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **213-9 du PCG**.
- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG**.
- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Informations significatives

- CHANGEMENTS COMPTABLES -
(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -
(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	1 600			1 600
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	28 383	5 580		33 963
Fonds commercial	70 284	12 172		82 455
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	28 344	3 025		31 369
Installations générales, agencements, aménagements divers	60 588			60 588
Matériel de transport	13 000			13 000
Matériel de bureau et matériel informatique	4 925	1 139		6 064
Immobilisations financières				
Participations	51			51
Autres immobilisations financières	26 556	10 000		36 556
TOTAL	233 731	31 916		265 647

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	1 1 8	3 2 0		4 3 8
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3 1 6	6 5 3 6		6 8 5 2
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 3 0 1 2	5 1 8 5		1 8 1 9 7
Installations générales, agencements, aménagements divers	3 4 2 8 9	1 1 9 4 7		4 6 2 3 6
Matériel de transport	7 4 6 2	3 2 5 0		1 0 7 1 2
Matériel de bureau et matériel informatique	4 4 6 9	3 1 8		4 7 8 7
TOTAL	5 9 6 6 7	2 7 5 5 6		8 7 2 2 3

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

- RÉÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIÈRES -
(Art. 832-3)

État des immobilisations réévaluées

	Montant brut à la clôture de l'exercice	Dont complément de réévaluation	Écart incorporé au capital	Produit de cession transféré en réserve
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	31 369			
Installations générales, agencements, aménagements divers	60 588			
Matériel de transport	13 000			
Matériel de bureau et matériel informatique	6 064			
Immobilisations financières				
Participations	51			
Autres immobilisations financières	36 556			
TOTAL GENERAL	147 629			

État des amortissements relatifs aux réévaluations

	Amortissement initial	Amortissement complémentaire de réévaluation	Amortissement TOTAL
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 185		18 197
Installations générales, agencements, aménagements divers	11 947		46 236
Matériel de transport	3 250		10 712
Matériel de bureau et matériel informatique	318		4 787
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL	20 700		79 933

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	36 556	36 556	
Créances de l'actif immobilisé	36 556	36 556	
Autres créances clients	554 858	554 858	
Impôts sur les bénéfices	16 706	16 706	
Taxe sur la valeur ajoutée	40 632	40 632	
Débiteurs divers	13 571	13 571	
Créances de l'actif circulant	625 768	625 768	
Charges constatées d'avance	228 430	228 430	
TOTAL	890 755	890 755	

- ACTIONS PROPRES -

(Art. 832-12)

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 13 901	7 13 901		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	260 106	87 583	172 523	
Fournisseurs et comptes rattachés	637 852	637 852		
Personnel et comptes rattachés	12 636	12 636		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 519	9 519		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 149	2 149		
Autres impôts taxes et assimilés	340	340		
Groupe et associés	16 734	16 734		
Autres dettes	303 225	303 225		
TOTAL	1 956 461	1 783 938	172 523	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	775 765			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	95 083			

- INFORMATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES SOCIÉTÉS ANONYMES -

(Art. 834-2)

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

Le 18/05/2026
PERRIERE ENTREPRISE PRESIDENT